

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE FAOUG PLAN DE LA ZONE RESERVEE

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017

LA SYNDIQUE :



LA SECRETAIRE :

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 22 NOVEMBRE 2017 AU 21 DECEMBRE 2017

LA SYNDIQUE :



LA SECRETAIRE :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 2 MAI 2018

LE PRESIDENT :



LA SECRETAIRE :

APPROUVE PREALABLEMENT PAR LE DEPARTEMENT COMPETENT

LAUSANNE, LE 10 SEP. 2018

LA CHEFFE DU DEPARTEMENT



CERTIFIE CONFORME
Service du développement territorial

MISE EN VIGUEUR, LE

10 SEP. 2018

15 novembre 2017

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU

LA SYNDIQUE : LA SECRETAIRE :

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU AU

LA SYNDIQUE : LA SECRETAIRE :

ADO PTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU

LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

APPROUVE PREALABLEMENT PAR LE DEPARTEMENT COMPETENT
 LAUSANNE, LE

LA CHEFFE DU DEPARTEMENT :


MISE EN VIGUEUR, LE

15 novembre 2017

Agence Werker Architectur
 Route de Mont 3
 1500 Faoug
 T : +41 26 565 38 43
 E : info@awerkerarchitectur.ch
 W : www.awerkerarchitectur.ch

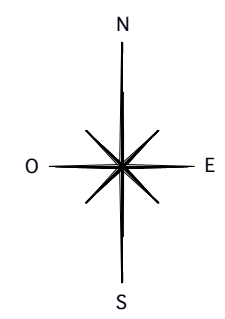
François Werker
 Architecte HES, REG D
 Université FSJ

LEGENDE :

- Zone réservée 
- A titre indicatif :
- Limite communale et cantonale 
- Aire forestière 

ECHELLE 1:2'000

0 20 40 100 m.



Etabli sur la base des données cadastrales du 17.11.17 authentifié par,
NPPR ingénieurs et géomètres SA ingénieurs géomètres officiels
 Place de l'Eglise 4, 1580 Avenches

le :

Projet de modification de l'état parcellaire du

certifié par **NPPR ingénieurs et géomètres SA** ingénieurs géomètres officiels
 Place de l'Eglise 4, 1580 Avenches

